



ORANGE, le 06 Avril 2022

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**COTRE-ALLEE NORD POURTOULES -**

**GESTION DU DOMAINE PUBLIC**

**Direction Générale Adjointe des Territoires**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de reconversion d'un bâtiment existant, **Contre-Allée Nord Pourtoules**, le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit sur 4 cases de parking face au portail Verdi, au droit du chantier.

Ces emplacements seront réservés pour les véhicules de la Société.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 11 Avril 2022 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 ans, sous l'entière responsabilité de la Société SAS MARIANI d'AVIGNON (84).

